

**ECOLES ET COLLEGES  
DES VOSGES**EXPEDITEUR :  
**SNUipp88**6 Maison des Associations  
Quartier La Magdeleine  
88000 EPINAL**P****P R E S S E**  
DISTRIBUÉE PARLA POSTE Bulletin n°80 mars 2011 - Trimestriel - Imprimé par nos soins  
Directrice de publication: Christine CAEL Abt: 2,30 € - Prix du n°: 0,60 €

DEPOSE LE 01/03/2011

Edito :

**TOUTES LES ECOLES  
SERONT TOUCHEES****822 postes enseignants et 19 postes administratifs. Un énorme plan de fermetures en Lorraine.****MANIFESTATION  
SAMEDI 19 MARS**

Un des taux d'encadrement les plus faibles d'Europe. Une école maternelle enviée qu'on veut transformer en jardins d'éveil payants. Une montagne de suppressions de postes. Des réformes empilées qui détruisent l'unité du système et créent la concurrence.

Vous avez deviné ?

C'est l'Education Nationale !!! Pas seulement c'est aussi l'Université, c'est aussi l'hôpital, c'est aussi la SNCF, c'est aussi l'EDF, c'est aussi la Poste, et ...

Nous allons droit vers un France-Télécom bis en plus monstrueux, vers une destruction par implosion, si les rouages chargés d'appliquer les règles mortelles ne réagissent pas au plus vite...

Il y a ceux qui disent NON et il y a les autres. Et ce sont les autres qui endosseront la responsabilité de la chute de notre système éducatif entre des mains crapuleuses et cupides et il ne serait pas fin de se retrancher derrière une élection de 2007 qui n'en n'a eu que le nom, ni derrière les législateurs qui ne connaissent que la carte blanche qu'on leur donne une fois sortis de l'urne.

La démocratie, c'est autre chose. Ca n'est pas 50% contre 50%, c'est le débat, c'est le temps des écoutes, le temps des synthèses. Et là, chacun a son mot à dire et être fonctionnaire, ça n'est pas seulement être aux ordres de ... Le fonctionnaire a le droit de penser, le devoir d'agir et de gagner pour les autres. Il faut parfois franchir la ligne de la légalité pour bousculer l'ordre établi pour tout simplement reconquérir des droits.

*Francis GEHIN*

SOMMAIRE :

**Page 1**

Edito

**Pages 2 et 3**

MANIFESTATION 19 MARS

**Pages 4**Audiences IA  
Infos diverses**Pages 5**Audience IA  
Info diverses**Pages 6**

EVS et direction

**Pages 7 et 8**

Bulletin d'adhésion

**Le service public,  
on l'aime, on le défend**

F.S.U.

**Adhérez au SNUipp-FSU**  
**<http://88.snuipp.fr>**

## MODALITES DE LA JOURNEE DU 19 MARS

La FSU appelle les personnels à se mobiliser sur le terrain en organisant dès maintenant des réunions dans les établissements et dans les secteurs.

Fidèle à ses mandats, le SNUipp-FSU a organisé avec d'autres organisations syndicales une mobilisation originale durant la semaine du 21 au 25 février qui a maintenu la pression avant les vacances et il propose avec la FSU, outre le transport gratuit à la manifestation de Nancy, la montée d'une délégation lorraine à la manifestation de Paris.

### NON A LA CASSE DU SERVICE PUBLIC D'EDUCATION LA LORRAINE A DEJA TROP SOUFFERT !

**Les transformations radicales à l'œuvre dans le système éducatif qui instaurent une école de plus en plus ségrégative ne permettront pas de relever les défis et d'assurer enfin la réussite de tous les élèves.**

**SUPPRESSIONS : 822 postes d'enseignants 19 postes administratifs  
Une PURGE inacceptable à la rentrée 2011**

#### **Dans les écoles : Toutes les écoles seront touchées**

Lorraine : - 298 emplois Vosges : - 47 emplois pour une perte de 128 élèves prévue,

**Dans les collèges :** Lorraine : -139 postes Vosges : - 21 emplois

**Dans les lycées :** Lorraine : - 250 postes Vosges 40 à 70 postes en moins

**Dans les lycées professionnels :** Lorraine : -135 postes .

MANIFESTATION REGIONALE 14 h à NANCY le SAMEDI 19 MARS  
BUS Intersyndicaux aux départs de Gérardmer, St Dié, Remiremont, Épinal,  
Charmes, Vittel, Neufchâteau

Heures et lieux de  
départ à préciser

**S'inscrire :**

03 29 35 40 98

06 21 44 07 14

fsu88@fsu.fr

NOM .....  
Prénom.....  
Adresse.....  
Tel .....  
Nb de places

**GRATUIT**

Ville de départ .....

Ou renvoyer à FSU 88, 6 maison des associations Quartier de la Magdeleine 88000 EPINAL

MANIFESTATION NATIONALE à PARIS le SAMEDI 19 MARS  
DEPART en BUS FSU à EPINAL parking du cimetière (parc des expo)  
RDV à 6h retour vers 23 h

**S'inscrire :**

03 29 35 40 98

06 21 44 07 14

fsu88@fsu.fr

NOM .....  
Prénom.....  
Adresse.....  
Tel .....  
Nb de places x10.....x20.....x5

Participation : SYNDIQUES 10 €  
Non syndiqués 20 €  
AVS-AVS non syndiqués 5 €

Ou renvoyer à FSU 88, 6 maison des associations Quartier de la Magdeleine 88000 EPINAL

**Cette action sera maintenue s'il y a un minimum de 40 inscrits**



Le SNUipp-FSU avec la FSU  
et les 25 organisations du collectif appelle à  
participer massivement à la  
**Manifestation**  
**Le 19 mars 2011**  
**14h NANCY Place Maginot**

**Le 19 mars, journée nationale d'action déclinée dans chaque académie**  
**Rassemblé (e) s pour l'éducation le samedi 19 mars 2011 !**

L'éducation n'est plus une ambition pour ce gouvernement. Il aura supprimé 50 000 postes dans le service public d'éducation en cinq années, mettant en difficulté écoles et établissements, dégradant de façon systématique les conditions d'accueil, de formation et de qualification des élèves, détériorant les conditions de travail de l'ensemble des personnels. La Révision générale des politiques publiques (RGPP) aura déstabilisé les personnels et affaibli les capacités de nombreux services comme celui de la Jeunesse et des Sports. Les universités sont confrontées à des difficultés budgétaires et des promesses non tenues.

Le service public d'éducation, cible de la chasse budgétaire, est tiré vers le bas.

A la rentrée 2011, ce seront 16 000 postes supplémentaires qui seront supprimés, malgré l'augmentation des effectifs d'élèves. Les conséquences auront des effets immédiats sur la taille des classes dans les écoles, les collèges et les lycées, la scolarisation des enfants de deux et trois ans, les élèves en difficulté, le fonctionnement des services et l'offre d'enseignement... Le gouvernement fait le choix de la régression. Il a fait aussi ce choix en supprimant la formation initiale des enseignants, entraînant ainsi démissions et effondrement du recrutement. Dans le même temps, la majorité parlementaire a décidé de favoriser l'enseignement privé au détriment du service public.

Le gouvernement ne prépare pas l'avenir. Ses choix dessinent une Ecole où les inégalités seront renforcées, une Ecole plus dure pour les moins favorisés, une Ecole où la concurrence entre établissements, par l'abandon de la sectorisation, sera la règle. Les enquêtes internationales, comme PISA, confirment que les inégalités se creusent. Le gouvernement ne répond qu'avec des effets d'annonce.

La mobilisation citoyenne doit permettre d'inverser ces choix. Les organisations, rassemblées dans le collectif « L'Éducation est notre avenir », appellent tous ceux et toutes celles qui soutiennent le service public d'éducation et son engagement permanent pour la réussite des jeunes, sans distinction de fortune ni d'origine, à une journée nationale d'action déclinée dans chaque académie le samedi 19 mars.

[www.uneecole-votreavenir.org](http://www.uneecole-votreavenir.org)

**ÉCOLES ET COLLÈGES DES VOSGES**  
**SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE**  
**des Instituteurs,**  
**Professeurs des Ecoles et PEGC**  
6, maison des Associations  
Quartier de la Magdeleine  
88000-EPINAL

<http://88.snuipp.fr>  
tel. : 03 29 35 40 98  
fax : 03 29 64 24 41  
Email : [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)  
CPPAP n° 0710 S 07413  
ISSN n° 1266 0833  
dépôt légal : mars 2011

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp du département des Vosges. Conformément à la loi du 08-01-78, vous pouvez y avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au

SNUipp  
Quartier de la Magdeleine,  
6, Maison des Associations  
88000-EPINAL

## AUDIENCE SNUipp88FSU/Inspectrice d'académie

En présence de la responsable du service 1<sup>er</sup> degré : Mme MILLION

Des représentants des personnels SNUipp-FSU : Jean-Christophe LABOUX, Norbert GILET et Francis GEHIN

### 1) **Traitement de cas personnels :**

Le SNUipp évoque 3 cas personnels (Prime d'évaluation non versée, accès à la Hors-Classe et indemnité d'intérim de direction non versée) Le SNUipp en profite pour dire qu'il constate une augmentation des sollicitations du syndicat par des personnels en difficulté, pour des raisons professionnelles ou relationnelles. En cas de conflit dans une école, le SNUipp conseille toujours la discussion. Lorsque les tentatives sont vaines, il arrive qu'il soit nécessaire de rencontrer l'IEN. Les collègues demandent alors parfois d'être accompagnés par un représentant des personnels. Il arrive que l'IEN reproche à l'enseignant cet accompagnement. Le SNUipp demande à l'IA de rappeler aux IEN que cette disposition relève du rôle du représentant des personnels et qu'il est certainement plus opportun de se poser la question de savoir pourquoi les collègues sollicitent cette aide.

L'IA entend bien cette dernière assertion. Elle précise toutefois qu'il faut bien dissocier ce qui relève du professionnel de ce qui est personnel.

### 2) **SNUipp : Couverture des directeurs** lorsqu'ils sortent de leur école et sous quelles conditions ?

IA : Lors de sa décharge de direction, le directeur, s'il n'est pas muni d'une convocation ou d'un ordre de mission doit rester dans son école (pas de déplacement à la mairie, à la poste, ne pas aller chercher les livrets d'évaluation sans OM !!!...)

### 3) **SNUipp demande de connaître le contingent de Hors-Classe** avant le mouvement des personnels afin d'avancer les décisions de départ à la retraite et de faciliter les opérations de mouvement.

L'IA transmettra notre demande.

### 4) **SNUipp demande d'avancer la CAPD promotions** dans le premier trimestre (octobre au lieu de décembre), afin d'éviter aux collègues promus à l'automne de toucher leur rappel seulement en février.

L'IA répond que le calendrier est cadré par le Rectorat à la demande du Trésorier Général de Moselle qui ne souhaite pas avoir plusieurs périodes de variation des flux financiers.

Pour le SNUipp, c'est surtout une manière de reporter une dépense sur l'exercice suivant (après 1<sup>er</sup> janvier)

### 5) **Frais de déplacement animations pédagogiques :** Le SNUipp demande sur quels sites trouver la fiche de demande ? Il l'a trouvée uniquement sur le site de la circonscription de Vittel.

L'IA a demandé aux IEN de la mettre en ligne. Elle va la mettre sur le site de l'IA.

Le SNUipp demande que l'Indemnité Kilométrique soit appliquée et non le tarif SNCF.

L'IA répond qu'il faut alors l'autorisation d'utiliser son véhicule personnel.

Le SNUipp rappelle que la circulaire d'août 2010 précise que s'il n'existe pas de transport collectif adapté, c'est l'indemnité kilométrique qui doit être prise en compte. D'autant que les convocations et la fiche mise en ligne spécifient « véhicule personnel autorisé ».

Le SNUipp présente ensuite à l'IA une convocation à une animation pédagogique sur laquelle il est indiqué que celle-ci ne donne pas droit à remboursement des frais de transport. (Lieu à 11 km de la résidence administrative et à 17 km du domicile). Fort gênée, l'IA va regarder ça... (Depuis, la réponse a été trouvée. Le lieu de l'animation est sur le parcours domicile/école. Donc, pas de droit à remboursement.)

### 6) **Dates d'animations pédagogiques modifiées. Dates fixées tardivement.**

Le SNUipp estime que les personnels doivent pouvoir bénéficier de délais suffisamment importants pour organiser leur vie personnelle. L'organisation des Réunions d'Information Syndicale nécessite également un calendrier connu. Il demande à l'IA de transmettre cette nécessité aux IEN.

L'IA répond que les calendriers doivent maintenant être connus tôt afin d'être entrés dans GAIA. Il ne devrait plus y avoir de problème.

### 7) **Réunion d'Information Syndicale et stages de formation syndicale :**

Le SNUipp rappelle sa position « Il demande la possibilité pour les collègues de participer à des RIS sur le temps de classe ». Si elles ne peuvent se dérouler ainsi, il demande qu'elles puissent être récupérées sur une animation pédagogique de leur choix.

L'IA répond qu'elle reste sur sa position et que le choix doit être négocié avec l'IEN.

Le SNUipp demande les dispositions relatives aux stages de for-

mation syndicale.

L'IA applique le droit à formation dans le cadre du contingent et demande aux IEN de mettre à disposition les remplaçants disponibles et aux collègues de trouver une organisation pour assurer la continuité du service (Pas d'école fermée)

### 8) **Déclaration d'intention de grève par voie électronique :**

Le SNUipp demande que la procédure de numérisation après impression et signature manuscrite de la déclaration papier soit abandonnée au profit d'un simple copier/coller dans le corps du message, sans signature puisque l'accès à la boîte d'envoi est sécurisé.

L'IA, après avoir contacté le responsable TICE qui lui a démontré que la sécurité ne tenait pas, maintient son dispositif de pièce jointe scannée.

### 9) **Aide personnalisée :** Le SNUipp demande à l'IA de lui préciser quelles consignes précises elle a donné aux IEN en matière de **temps d'organisation.**

L'IA répond : les 60 heures sont à faire devant les élèves. Il n'y a pas d'organisation à prendre sur les 60 heures. S'il le faut, c'est sur les 24h de concertation. Souplesse est demandée aux IEN avec lesquels il peut y avoir concertation.

Le SNUipp fait savoir que c'est la première fois qu'il entend ce discours. L'affichage certainement volontairement flou tenu jusqu'à maintenant a créé chez les collègues une sorte de sentiment d'injustice de traitement. Il rappelle que le temps d'organisation est nécessaire quelle que soit le type de prise en charge, en terme d'identification des élèves, de rédaction des formulaires aux parents, de rencontre de ceux-ci... Il ne s'agit pas là de préparation des contenus, mais bien d'organisation.

### 10) **Retraite des mères de trois enfants :**

Le SNUipp demande qu'il ne soit pas fait pression sur les collègues qui ont déposé un dossier de départ à la retraite pour qu'elles se décident avant le mouvement. Il fait remarquer que le Rectorat n'est toujours pas en mesure de donner aux collègues les éléments qui leur permettraient d'arrêter leur décision. Le SNUipp demande que les postes soient conservés par les collègues jusqu'à leur prise de décision.

L'IA estime qu'au-delà de la CAPD mouvement, ça risque de poser problème s'il y a beaucoup d'annulations parmi les 80 dossiers. Une modification du mouvement entraîne parfois une chaîne de 10 ou 12 personnes.

L'IA va voir au niveau du Rectorat s'il y a une position académique à ce propos.

*Après un nouveau contact le 25 février, l'IA nous dit laisser jusqu'au 30 avril à ces personnels pour prendre leur décision.*

11) **Relations avec l'IUFM** : le SNUipp estime que la fin de la collaboration EN/IUFM est un véritable gâchis et ne comprend pas cette situation.

L'IA nous renvoie à l'université qui n'a pas signé de convention académique avec le Recteur. Il n'y a pas de volonté universitaire... Demandez à l'IUFM, pourquoi ?

## CARTE SCOLAIRE

Le SNUipp a rappelé son opposition aux suppressions face aux besoins ci-dessous Il a rappelé sa demande de connaître les mesures avant les élections cantonales

L'IA fait état des 47 retraits de postes 1<sup>er</sup> degré à la rentrée 2011.

Elle précise qu'elle devra impérativement faire 3 ouvertures., donc fermer 50 postes. Elle refuse de dévoiler les mesures avant les élections cantonales.

## RASED

**2005 à 2010- 1600 élèves (-4,4%)  
-23 postes (-25%)**

- Quels orientations pour la rentrée 2011 ?
- L'IA : ça n'est pas un levier prioritaire de suppressions. Seulement s'il n'y a pas de personnel formé. Il y a un problème de départ en retraite notamment chez les psychologues.
- Le SNUipp fait remarquer que ça n'est pas en fermant la formation qu'on va régler le problème.

## FORMATION E

- SNUipp demande la mise en place de la formation CAPASH E à la rentrée. Ce serait un signe pour les RASED.
- L'IA ne l'entend pas ainsi... sans plus d'explication. Elle dit ne pas avoir de candidat.
- **Quand on ne propose pas l'option dans la circulaire, ça ne risque pas !!!!**

## POSTES LANGUES

- quelle position départementale sur les itinérants allemands, seuls survivants ?
- L'IA n'envisage pas de les fermer ?

## ENSEIGNANTS REFERENTS

- Ils vivent un gros malaise. Ne parviennent pas à suivre la flambée des dossiers. Pour certains, c'est très difficile à vivre.

- Le SNUipp demande la création indispensable de 2 à 3 postes.
- L'IA répond, **"dites-moi quel poste je ferme et dans quelle école. Et vous les avez.**
- **Cette réponse confirme les besoins et le manque de moyens.**

## FORMATION CONTINUE

- quelles perspectives ?
- L'IA va avoir son budget et espère pouvoir mettre quelque chose en place avant la fin de l'année scolaire. La formation continue sera tributaire de la présence ou non de PES dans le département.

## REMPACEMENTS

- quelles perspectives ? si le département est déficitaire, quelles dispositions ?
- L'IA envisage l'équilibre à la rentrée 2011. Elle demande quelques PES (au moins 6 pour mettre une formation en place). Elle n'envisage pas de recours à des contractuels ou vacataires pour les remplacements, mais dans 2 ou 3 ans ça sera peut-être nécessaire.

## MATERNELLES

- quelle position sur les 2 ans, sur les 3 ans ?
- Pas de disposition nouvelle. Même méthode de comptage : on compte ceux qui étaient présent l'année précédente.
- Il n'y aura pas d'ouverture en maternelle...

## REUNIONS D'INFORMATION SYNDICALES : Reconquérir un droit

A la rentrée 2008, sous prétexte de SMA et de droit à l'accueil, le ministre donnait consigne de ne plus accepter de fermeture d'école pour raisons syndicales, interdisant de fait la participation de nombreux enseignants aux Réunions d'Information Syndicale sur le temps scolaire. La plupart des Inspecteurs d'académie ont interdit la tenue de ces réunions sur le temps scolaire et les choix restés possibles en récupération d'animations pédagogiques ou de journée de solidarité, assortis de négociation avec l'IEN, ont constitué une entrave qui a considérablement fait chuter la participation des collègues.

Le SNUipp a fait le choix d'agir pour reconquérir ce droit et développer la participation et l'engagement des collègues. Dans un contexte "d'amélioration du dialogue social" prôné par le

gouvernement, on peut estimer que les autorités sont favorables à l'application de ce que le Conseil Syndical SNUipp88-FSU arrêté, d'autant que le SNUipp a effectivement organisé les dernières réunions en dehors des heures scolaires, or, la note de service de septembre 2008 précise *qu'il convient d'éviter de placer ces heures d'information pendant les heures consacrées...* ». Il n'est en aucun cas fait référence à une interdiction formelle ou à contrario, à une obligation de placer les heures d'information sur du temps de service hors présence d'élèves.

La semaine du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril est une semaine nationale pour le droit syndical.

Le SNUipp proposera des réunions sur le temps de classe, le matin et l'après-midi sur un même lieu, afin de permettre aux enseignants d'une même école de se répartir sur celles-ci, tout en

laissant suffisamment d'enseignants pour accueillir les élèves présents.

Les conditions seront réunies pour répondre au droit d'accueil. Mais reste le problème des enseignants seuls dans leur école. Ce sera l'une des questions qui seront posées lors de ces réunions.

Placées en pleine carte scolaire, ces réunions auront un impact tout particulier. C'est la participation qui fera la force de ces réunions.

L'organisation définitive de cette semaine vous sera communiquée lorsque le SGEN et le SE-Unsa auront donné leur réponse au SNUipp qui leur a proposé de s'associer à ces dispositions.

**EPINAL**

**44 rue de la Clé d'Or**

**88000**

**EPINAL**

**Crédit  Mutuel**

**Enseignant**

[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**Tél : 0820 822 044**

N° indigo : 0,12TTC/min

**SAINT DIE**

**42 rue Pierre Evrat**

**88100**

**SAINT DIE**

# FSU, CGT, SUD Compte rendu de la réunion EVS/AVS du JEUDI 20 JANVIER 2011 A L'IUFM d'Epinal

Ce jeudi 20 janvier, journée nationale d'action intersyndicale (FSU, CGT, Solidaires) se sont réunis dans les locaux de l'IUFM d'Épinal, 60 EVS (Employé de Vie Scolaire sous CUI) et AVS (Auxiliaire de Vie Scolaire), avec Francis GEHIN (secrétaire départemental du SNUipp 88-FSU), Inès Villemain (responsable 1<sup>er</sup> degré CGT Educ'Action Vosges) et Pierre PRIQUELER (Sud éducation Lorraine), afin d'évoquer la situation et prévoir les suites à donner.

## Public présent :

- 10 AVSi, 5 AVSco
- 14 EVS administratifs, 6 EVS accompagnement élève handicapé, 24 EVS double mission

## Les points suivants ont été évoqués :

- La formation n'est toujours pas mise en place pour les EVS. Juste un peu de formation d'adaptation à l'emploi pour l'accompagnement d'élève handicapé. Sinon, ce qui est généralisé dans les conventions, c'est la formation à l'interne. Il est considéré que c'est le directeur d'école qui forme l'EVS. Mais il ne s'agit encore une fois que d'adaptation à l'emploi, alors qu'on sait qu'on ne gardera pas le salarié. Ca n'est donc pas une formation qui permet une insertion professionnelle.
- **L'Education Nationale est l'employeur qui produit le plus d'entraves au droit du travail.** (Pas de visite médicale réglementaire, pas de formation, conventions et contrats souvent signés hors délais, rédaction des bulletins de salaire douteuse...)
- **Ce qui préoccupe le plus l'assemblée, c'est l'avenir.** Force est de constater que les besoins existent et que les personnels souhaitent travailler. La réduction du CUI à 24 mois rend les personnels encore plus fragiles.
- Les EVS ou AVS qui sont sur deux sites peuvent bénéficier de **remboursement de frais de déplacement.** Voir M. Poveda à l'Inspection académique.
- **Les missions des EVS doivent être mieux définies** autant pour l'administratif que pour l'accompagnement des élèves handicapés. La notion d'aide humaine ou administrative ne permet pas de connaître les limites du champ d'interventions. Elle ne permet ni au directeur, ni au salarié de connaître leurs droits, ce qu'ils peuvent demander à l'autre ou ce qu'ils peuvent refuser.
- Les demandes de scolarisation d'élèves handicapés augmentent et les notifications MDPH d'accompagnement aussi, alors que les postes AVSi diminuent. Donc EVS plus sollicités.
- **Les AVS** font remarquer que la formation est répartie sur trois ans, qu'elle est de très faible quanti-

té et de qualité médiocre. Elle s'apparente plutôt à de l'information, et elle disparaît totalement à compter de la 4<sup>ème</sup> année de contrat.

- Les AVS regrettent le manque de regroupements pour échanger avec les autres AVS.

## Les AVS réunis en groupe :

- Problème des ULIS où les élèves n'auront plus d'AVSi, mais seulement un AVSco.
- Les AVS évoquent des salaires différents pour un même nombre d'heures.
- Problème du temps partiel (souvent 24h) qui, selon la répartition de l'emploi du temps sur la semaine, est souvent de fait un temps complet, car établi sur toute la semaine.
- Il n'y a aucune évolution de salaire sur 6 ans.
- Le passage en CDI est dangereux car pas de perspective de carrière et risque de concurrencer le statut de la fonction publique.
- AVS en milieu scolaire est différent de l'accompagnement hors temps scolaire. Pour certains, ce sont deux métiers très différents. A discuter... Les EVS sont tous engagés fortement et motivés par le maintien dans leur emploi. Leur utilité est largement reconnue. Ils demandent la **pérennisation sur des emplois statutaires.**

## Il est créé un groupe d'animation du collectif EVS qui se réunira les mercredis matins ainsi qu'un groupe spécifique AVS.

- Sont évoquées les procédures menées en justice actuellement par des EVS vosgiens. (Une EVS a gagné en cour d'appel sur l'absence de médecin du travail et sur la rédaction du bulletin de salaire)
- Demande d'audience est faite immédiatement à l'Inspectrice d'académie sur la formation et l'avenir dans l'Education Nationale des EVS et au Préfet sur l'ensemble du dispositif et quid de l'avenir.
- Demande d'audience est faite à l'Inspectrice d'Académie sur le métier d'AVS.
- Il est décidé de se rapprocher des associations de parents d'élèves handicapés pour évoquer les besoins et les moyens à mettre en œuvre.

**Les organisations syndicales proposent des permanences spécifiques aux EVS, AVS les mercredis matin. Elles se tiennent au local FSU ou au local CGT (Tél pour prendre rendez-vous).**

**Elles appellent chaque EVS à envoyer un courrier à l'employeur pour demander la pérennisation du poste, le nom du médecin du travail et une formation en rapport avec votre projet professionnel.**

**Le courrier type est sur <http://88.snuipp.fr>**

**SNUipp88-FSU** N°6 Maison des Associations La Magdeleine 88000 EPINAL  
tel. 03 29 35 40 98 fax. 03 29 64 24 41 por. 06 21 44 07 14 E.mail. [snu88@snuipp.fr](mailto:snu88@snuipp.fr)

**CGT Educ'action 88** 4, rue Aristide Briand BP 397 88010 EPINAL  
tel : 03.29.30.54.97 port. 06.74.82.01.03 Email : [cgt88.lerdegre@yahoo.fr](mailto:cgt88.lerdegre@yahoo.fr)